

ValRando

Association de randonnée
pédestre du Val Maubuée



Association affiliée

Contact : Serge JOSEPH 06 27 99 80 92
<http://valrando.jimdo.com>

Demande d'adhésion 2021

à retourner à ValRando

Serge JOSEPH 18 rue des joncs Apt D 21

77120 Coulommiers

annijoserge@yahoo.fr

06 27 99 80 92

Demandeur	Nom	Prénom	Date de naissance
Adhérent			
Conjoint			
Enfant(s)			
Adresse			
N° et voie		Code Postal	Ville
Adresse E-Mail :		Téléphone domicile	Téléphone Mobile
Type de licence		Tarifs	Cotisation par adhérent(e) ValRando
<ul style="list-style-type: none">• La licence IRA (individuelle) assure la responsabilité civile et les dommages corporels. Elle couvre notamment, la pratique de la randonnée pédestre à pied, en raquettes à neige, la pratique du ski nordique etc....• Avec abonnement à passion rando		28 € 8,00 €	15 €
<ul style="list-style-type: none">• La licence FRA (familiale) assure la responsabilité civile et les dommages corporels. Elle couvre notamment, la pratique de la randonnée pédestre à pied, en raquettes à neige, la pratique du ski nordique etc....• Avec abonnement à passion rando		55.8 € 8,00 €	15 €
<ul style="list-style-type: none">• La licence IMPN (individuelle) multi loisirs pleine nature, assure la responsabilité civile et les dommages corporels. Elle couvre notamment, en plus des activités liées à celles des licences IRA et FRA, la pratique des activités nautiques, du ski, du VTT, de la randonnée équestre, du cyclotourisme etc....• Avec abonnement à passion rando		38 € 8,00 €	15 €
<ul style="list-style-type: none">• La licence FMPN (familiale) multi loisirs pleine nature, assure la responsabilité civile et les dommages corporels. Elle couvre notamment, les mêmes activités définies et contenues pour une licence IMPN.• Avec abonnement à passion rando		75.8 € 8,00 €	15 €
<ul style="list-style-type: none">• Licencié(es) avec assurance autres associations			15 €
Numéro de licence FF Randonnée obligatoire : _ _ _ _ _			
Type d'assurance (cocher) : IRA ou FRA <input type="checkbox"/> IMPN ou FMPN <input type="checkbox"/>			
A) Montant de la licence	B) Cotisation(s)	C) passion rando facultatif	Total A+B+C
= €	= €	= 8 €	= €

Je soussigné(e), demande à adhérer à l'association **ValRando** et déclare en acceptant les statuts et le règlement intérieur.

Si je refuse que mes coordonnées (adresse, téléphone, email) soient communiquées aux adhérents de l'association, je le signale en cochant ici :

J'ai noté que les dispositions des articles L.321-1 à L.321-9 du code du sport imposent aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité et celle de leurs adhérents.

Le certificat médical est obligatoire pour toute première prise de licence. Il doit attester de la non-contre-indication à la pratique de la randonnée et/ou des activités physiques pratiquées dans le cadre de la licence. Il doit être fourni au responsable du club par le pratiquant lors de son adhésion et sa prise de licence. Sa validité évolue. Elle est maintenant de 3 ans, sauf dans les cas suivants où elle reste annuelle : les pratiquants âgés de plus de 70 ans, la pratique de la rando santé en club labellisé, la pratique en compétition du Randochallenge.

Pièces à joindre :

- Chèque à l'ordre de **ValRando** (non agrafé SVP)
- Pour les licenciés d'autres associations, photocopie de la licence
- Certificat médical, obligatoire

Fait à _____ le _____ 2019

manuscrite "lu et approuvé" et signature :

lu et approuvé